

RIVEMONT

Rivemont - Mise à jour semaine 284

24 mai 2023

Rivemont est le gestionnaire de portefeuille responsable des décisions d'investissement pour la stratégie Rivemont crypto.

Le prix du bitcoin s'est transigé dans un canal de consolidation de plus en plus étroit au cours de la dernière semaine. Le bitcoin a connu une baisse en dessous de la barre des 27 000 \$ au cours de la journée de trading en Asie, ce qui a entraîné une baisse générale des principales cryptomonnaies alors que les traders sur les marchés financiers réagissaient aux mauvais chiffres de l'inflation au Royaume-Uni. Le taux d'inflation de base du *Consumer Prices Index* au Royaume-Uni s'est élevé à 6,8 %, dépassant les attentes et atteignant son niveau le plus élevé depuis 1992, alors que les prévisions tablaient sur 6,2 %. Cela signifie que les prix de base, hors alimentation, énergie et tabac, ont augmenté de 6,8 % le mois dernier, contre 6,2 % en mars. Ces chiffres,

supérieurs aux attentes pour le troisième mois consécutif, ont réduit les espoirs de reprise économique et exercé une pression supplémentaire sur la Banque d'Angleterre pour qu'elle continue de relever les taux d'intérêt dans les mois à venir.

Le bitcoin demeure néanmoins dans son présent canal, s'approchant simplement de son support plutôt que de sa résistance. Il n'y a pour l'instant aucune conclusion technique à tirer de cette récente action des prix.

Depuis l'annonce de son service Recover, Ledger a connu une semaine pour le moins difficile. Éric Larchevêque, co-fondateur de Ledger, a exprimé son désarroi sur le subreddit *CryptoCurrency*: «Quel désastre horrible. Je suis dévasté de venir sur ce subreddit que j'ai créé il y a neuf ans et de voir des images de dispositifs Ledger brûlés, des insultes et beaucoup de colère. Je suis honnêtement au bord des larmes», a-t-il déclaré. Ledger Recover est un service d'abonnement facultatif coûtant 9,99 dollars par mois. Une fois inscrit, votre phrase de récupération est divisée en trois fragments chiffrés et confiés à des tiers de confiance : Ledger, Coincover et un troisième fournisseur. Lorsque vous souhaitez récupérer votre phrase de récupération, vous devez prouver votre identité en utilisant votre passeport ou votre carte d'identité nationale. Les utilisateurs étaient préoccupés par le fait de devoir faire confiance à trois entités centralisées, les risques de vol d'identité, ainsi que la possibilité que leur phrase de récupération puisse être extraite de leur portefeuille matériel, même s'ils n'ont pas souscrit au service, via une prétendue porte dérobée. Larchevêque a expliqué que pour lui, tout ce désastre est un échec total de relations publiques, mais certainement pas un échec technique. Il a souligné que la difficulté croissante d'expliquer le modèle de sécurité aux clients, qui ont de moins en moins de connaissances techniques, rendait la tâche de plus en plus difficile. Il convient de noter que les opinions exprimées dans son message sont personnelles et ne représentent pas la position officielle de Ledger, car Larchevêque n'occupe plus de poste exécutif dans l'entreprise, étant actuellement seulement actionnaire.

Néanmoins, Pascal Gauthier, le PDG de Ledger, a confirmé que les phrases de

récupération privées des utilisateurs qui optent pour la nouvelle mise à niveau controversée de Ledger pourraient, en théorie, être remises aux gouvernements si elles étaient réquisitionnées. Gauthier a admis que bien que la nouvelle mise à niveau Recover puisse techniquement permettre la remise des phrases de récupération des utilisateurs aux entités gouvernementales, cela serait réservé uniquement à des actes graves tels que les crimes liés aux drogues et au terrorisme.

Finalement, suite au tollé soulevé, la société a reporté la sortie de son service de récupération de clés privées. «Nous avons pris en compte vos commentaires concernant Ledger Recover». Le directeur de la technologie de Ledger, Charles Guillemet, a déclaré sur Twitter que la société avait «décidé d'accélérer notre feuille de route de mise en open source pour apporter plus de vérifiabilité à tout ce que nous faisons». Un graphique qu'il a partagé indiquait qu'un livre blanc sur le protocole Recover serait disponible dans les prochains jours.

Coinbase a cette semaine accusé la SEC de ne pas répondre délibérément à sa demande de règles claires pour l'industrie des cryptomonnaies. La SEC n'a pas encore répondu à la demande de Coinbase, qui cherche à obtenir des clarifications et une certitude réglementaire pour les titres d'actifs numériques. Coinbase affirme que la SEC n'a pas l'intention de réglementer cette industrie dans un avenir prévisible. Coinbase a déposé une poursuite demandant un mandâmes, un ordre légal, pour contraindre la SEC à répondre à sa demande. L'échange estime que la décision de la SEC pourrait ne pas être sujette à appel à moins que le mandâmes ne soit accordé. Pendant ce temps, tout demeure nébuleux aux États-Unis. Cette semaine encore, l'ancien commissaire de la *Commodities Futures Trading Commission*, Dan Berkovitz, a affirmé que L'Ether peut être à la fois une valeur mobilière et une marchandise, ce qui signifie qu'il relève du champ réglementaire de deux agences fédérales. La confusion persistante sur le statut juridique de L'Ether découle des déclarations contradictoires de la CFTC et de la SEC. Alors que la CFTC considère L'Ether comme une marchandise, la SEC n'a pas attribué de catégorie spécifique à cette cryptomonnaie. Selon Berkovitz, la dualité entre marchandise et valeur mobilière est possible en raison des définitions juridiques chevauchantes. Cela

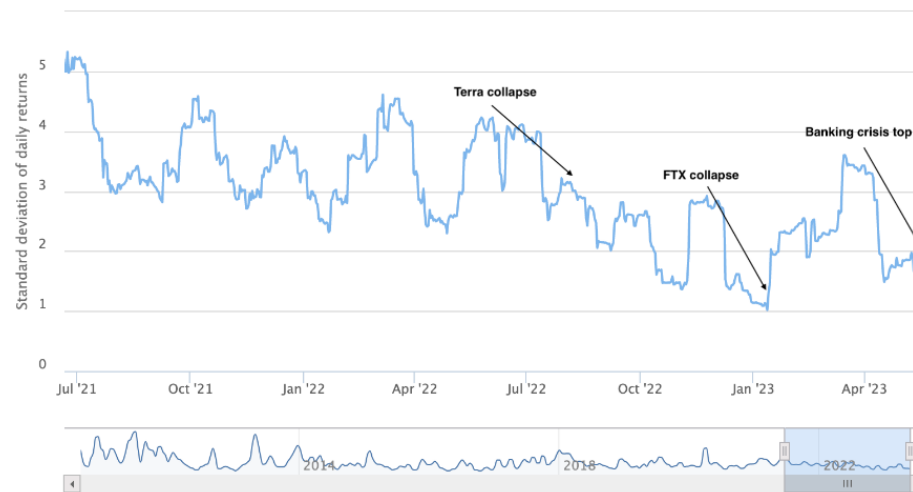
crée une situation où les deux organismes réglementaires pourraient exercer leur compétence sur l'Ether. Certains experts remettent en question la classification de l'Ether comme valeur mobilière, soulignant que cela dépend des circonstances et de l'intention de vente.

La plateforme d'échange de cryptomonnaies Gemini a accusé *Digital Currency Group* (DCG) de ne pas avoir effectué un paiement de 630 millions de dollars qui était dû la semaine dernière. Ce paiement est lié à un prêt que Gemini a accordé à Genesis, le prêteur de cryptomonnaies en faillite et filiale de DCG. Gemini a averti que si DCG ne parvient pas à effectuer le paiement requis ou à restructurer sa dette, le conglomérat d'actifs numériques risquerait de ne pas respecter ses obligations. Les parties impliquées, y compris Genesis, les créanciers et Gemini Trust, travaillent actuellement ensemble pour trouver une solution à ce problème, envisageant notamment un accord de sursis et un plan de réorganisation indépendant. Si aucune résolution n'est trouvée, Gemini envisage de présenter un plan de réorganisation amendé sans l'accord ni la participation de DCG.

La *Securities Commission* de Malaisie a ordonné la fermeture des opérations locales de la plateforme d'échange de cryptomonnaies Huobi pour non-conformité. Huobi aurait opéré sans enregistrement, ce qui est contraire à la loi malaisienne. Une réprimande publique a été émise contre Huobi et son fondateur, Leon Li. Li a été chargé de mettre fin aux opérations locales, de cesser les communications avec les investisseurs malaisiens, de désactiver le site web et de retirer l'application. Cette action a été prise en raison de préoccupations concernant la conformité de la plateforme et la protection des investisseurs. La Malaisie montre un intérêt croissant pour les cryptomonnaies, ayant participé à des essais de monnaie numérique de banque centrale et envisageant de reconnaître le Bitcoin comme monnaie légale.

Le prix du BTC fluctue à l'intérieur d'un triangle ascendant qui se rétrécit depuis le 11 mai, défini par une résistance horizontale autour de 27 500 \$ et un support de ligne de tendance ascendante actuellement directement au niveau de prix actuel. Ce canal est si mince qu'il semble imminent qu'un bris de

support ou de résistance approche. L'un des principaux événements potentiels pouvant générer ce mouvement sera la décision de la Réserve fédérale sur les taux d'intérêt le mois prochain. Actuellement, les perspectives contradictoires concernant la hausse des taux d'intérêt sont probablement le principal facteur à l'origine de l'évolution latérale des actions, y compris des actifs à risque et des cryptomonnaies. En fait, le prix du BTC a connu l'une de ses périodes les moins volatiles depuis avril, comme le montrent les données historiques sur la volatilité.



Les négociations américaines sur la hausse du plafond de la dette placent aussi de nombreux spéculateurs en mode attente. Comme le mentionne Tim Frost, PDG de la plateforme de gestion de patrimoine numérique Yield App, «On a l'impression que les marchés des cryptomonnaies stagnent. À l'heure actuelle, nous avons simplement des liquidités existantes qui se déplacent dans différentes directions, et seuls les vrais adeptes des cryptomonnaies et les traders actifs y participent encore.»

À moins de 12 mois de distance, le prochain halving du Bitcoin suscite déjà des débats parmi les acteurs du marché. Certains soutiennent que cet événement posera les bases du prochain record historique, conformément aux cycles précédents. Cependant, pour l'analyste TechDev, le nouveau sommet du prix du

BTC devrait arriver plus tôt que prévu, au deuxième trimestre de 2024. Cette idée a été décrite comme sa principale idée basée sur le temps. Un graphique publié sur Twitter montre la trajectoire vers le sommet du deuxième trimestre, ponctuée de lignes de résistance, de niveaux de retracement de Fibonacci et du dernier record historique de 2021. Selon les prévisions, le BTC/USD devrait finalement atteindre environ 160 000 dollars.



Bref, si l'action à court terme est présentement très incertaine, le long terme nous rappelle que ce sont les détenteurs patients qui ont toujours profité des rendements du bitcoin et de ses cycles sur quatre ans.

Les Investissements Rivemont, gestionnaire du Fonds Rivemont crypto.

Les renseignements présentés le sont en date du 24 mai 2023, à moins qu'une autre date ne soit mentionnée, et à titre d'information seulement. Ils proviennent de sources que nous jugeons fiables, mais non garanties. Il ne s'agit pas de conseils financiers, juridiques ou fiscaux. Les investissements Rivemont ne sont pas responsables des erreurs ou omissions relativement aux renseignements, ni des pertes ou dommages subis.

////////////////////////////////////

Valérie Marquis

19 rue Le Royer Ouest, suite 300
Montreal, Québec, H2Y 1W4
Tél: 819-246-8800
valerie.marquis@rivemont.ca

////////////////////////////////////

www.rivemont.ca

Martin Lalonde

160, boul. de l'Hôpital, bureau 202
Gatineau, Québec, J8T 8J1
Tél: 819-246-8800
martin.lalonde@rivemont.ca

Aimez-nous sur Facebook / Like us on Facebook

Copyright © 2023 Rivemont, tous droits réservés.

Vous désirez des modifications dans la manière de recevoir ces courriels?
Vous pouvez [modifier vos préférences](#) ou [vous désinscrire de la liste](#).

